



# LE PLAN DE PREVENTION

## Renforcer la prévention pour tous les salariés

### ORGANISATION

**Public concerné:**

Personnel concerné par les situations de travail en co-activités (entreprises utilisatrices ou extérieures)

**Pré-requis :**

Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire)

**Durée :**

7 heures, soit 1 jour

**Participants :**

10 maximum

**Méthodes pédagogiques :**

Méthode interrogative et démonstrative.  
Méthode heuristique et applicative.

**Modalités d'évaluation :**

Formatives et sommatives

**Matériel pédagogique :**

Ordinateur, Vidéo projecteur, documents de cas concrets.

**Intervenant :**

Formateur prévention.

**Sanction de la formation :**

Attestation de fin de formation

**Maintien et Actualisation des compétences :**

Conseillé 1 jour tous les 3 ans

### OBJECTIFS

- Identifier l'interêt de la prévention des risques liés à la coactivité
- Connaître et les outils nécessaires à la mise en place d'un plan de prévention ou un protocole sécurité..
- Acquérir les compétences nécessaires afin de piloter l'intégralité de la démarche.

### PROGRAMME

**La prévention des risques liés à la coactivité dans la démarche globale de prévention**

- Cadre réglementaire
- Les 9 principes généraux de prévention
- Chiffres clés (par code risque)
- Responsabilités civile et pénale
- Définitions

**Les connaissances de base**

- Le processus d'apparition du dommage
- L'analyse de risque : méthode et outils

**La mise en place de la prévention des risques liés à la coactivité**

- Définition des opérations et des obligations de chacun
- Evaluation des responsabilités de chaque acteur
- Cadre d'application du plan de prévention

**La préparation du plan de prévention**

- Les étapes clés de l'application du plan de prévention
- Le contenu du plan de prévention
- L'analyse des risques sur le terrain: méthodes et outils
- Application sur cas concrets (réels ou fictifs)
- L'inspection préalable: méthodes et outils
- Synthèse des risques et listage des mesures de prévention
- Les documents connexes et annexes
- Application sur cas concrets (réels ou fictifs)

**Le suivi et la mise à jour du plan de prévention**

- Le contrôle du respect du plan de prévention pendant l'intervention de l'entreprise extérieure
- Cadre et outils de la communication interne/externe
- Champ d'action des CSSCT

**Les cas particuliers****CADRE REGLEMENTAIRE**

Art L'article L.4121-5 du Code du travail,

« Lorsque dans un même lieu de travail, les travailleurs de plusieurs entreprises sont présents, les employeurs coopèrent à la mise en oeuvre des dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail. »



Tawfik ATTALLAOUI - Référént ISRPP Formation

03 59 61 16 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com